

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège d'Alma

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège d'Alma a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide fourni¹ et remis à la Commission le 19 février 1996. Un comité visiteur² l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 3 et 4 avril 1996. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction, le comité d'évaluation, des étudiants³ et des professeurs. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, critère par critère, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études - Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Carole Sexton, professeure d'économie au Cégep de Sainte-Foy, de M^{me} Hélène Johnson, conseillère en évaluation de programmes à l'Université Laval, de M. Luc Desautels, conseiller pédagogique au Collège de l'Assomption. M. Louis Roy, commissaire à la Commission, a présidé le comité et M^{me} Jocelyne Lévesque, agente de recherche, a agi à titre de secrétaire. M. Bengt Lindfelt, coordonnateur de projet, participait également à la visite.
 3. Dans ce texte, le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le programme de *Sciences humaines* est offert par le Collège d'Alma depuis sa fondation en 1971. Environ 200 nouveaux élèves sont admis au programme chaque année et le nombre total d'élèves présents à chaque session varie entre 350 et 400. C'est le plus important des programmes du Collège quant au nombre d'étudiants. Cependant, une baisse de l'effectif est prévue au cours des prochaines années puisque les élèves proviennent presque exclusivement d'une seule école secondaire dont la clientèle est en décroissance.

Les professeurs offrant les cours de Sciences humaines sont regroupés dans le département des Sciences humaines, sauf ceux d'*Économie* qui sont rattachés au département de Techniques administratives. Au cours de 1994-1995, dix-huit professeurs dispensaient les cours de la formation spécifique.

En 1992, le Collège définissait sa mission et déclarait vouloir fournir une *formation permettant à l'élève d'acquérir un savoir organisé et intégré de niveau collégial, dans un cadre facilitateur, et témoignant de valeurs humanistes+. Les pôles de formation autour desquels le programme de *Sciences humaines* s'articule sont : le monde, la société, l'individu. Selon la direction, le programme de *Sciences humaines* est celui qui s'est reconnu le plus rapidement dans la mission du Collège étant donné son caractère humaniste.

Le Collège offre actuellement trois profils, soit *Sciences humaines sans mathématiques+, *Sciences humaines avec mathématiques+ et *Économie et gestion+. Un cheminement *Intégration en Sciences humaines+ est accessible aux élèves ayant une cote faible au secondaire. Le Collège offre également un profil *Musique-Sciences humaines + sur trois ans, mais celui-ci regroupe un nombre minime d'élèves.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

La réalisation de la démarche d'auto-évaluation a été confiée principalement à un comité dont l'originalité est de regrouper, en plus des acteurs habituels (directeur des études, professeurs, conseiller pédagogique), trois représentants des élèves et un professeur de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le Collège a respecté le délai de transmission du rapport.

Divers moyens ont été utilisés pour recueillir l'information nécessaire à l'auto-évaluation, dont une enquête auprès des anciens élèves et de ceux présents au moment de l'évaluation. Les professeurs ont affirmé se reconnaître dans le rapport et avoir été adéquatement consultés. Même si certaines parties ont dû être complétées lors de la visite, le rapport est le résultat d'une démarche bien structurée, qui a été menée avec une évidente concertation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme, la séquence des activités d'apprentissage et la charge de travail des étudiants.

Lors de la révision du programme, le département des Sciences humaines avait procédé à une réflexion sur l'articulation des activités d'apprentissage en fonction des objectifs du programme et des pôles de formation préconisés par le Collège. Suite aux modifications qui ont dû y être apportées pour répondre aux exigences ministérielles, il y a eu un relâchement dans la cohésion qui avait alors été établie. Étant donné l'importance de cette question, la Commission *suggère* que les professeurs s'assurent que les objectifs des cours permettent l'atteinte des objectifs du programme, tant pour les cours du tronc commun que pour l'ensemble des autres cours de chacun des profils.

L'objectif concernant la langue seconde n'est pas couvert dans la formation spécifique du programme. Les professeurs ont la perception que les élèves seraient très réticents à l'introduction de l'anglais à l'intérieur des cours de Sciences humaines. Il s'agit pourtant d'un objectif important, la connaissance de l'anglais devenant de plus en plus nécessaire à mesure que l'étudiant progresse dans ses études supérieures. En conséquence, la Commission estime que cet objectif devrait faire l'objet de discussions à l'intérieur du département et avec les professeurs d'anglais et elle *suggère* au Collège de veiller à ce qu'il soit bien poursuivi à l'intérieur du programme de *Sciences humaines*.

À la suite de la révision du programme en 1991, le Collège d'Alma avait choisi d'offrir un profil unique de formation, d'offrir un plus grand choix de cours et de favoriser l'hétérogénéité des groupes, le Collège espérant que les élèves plus faibles soient stimulés au contact de ceux ayant de meilleurs résultats. Ce profil unique a dû être abandonné en 1994-1995 afin de respecter les nouvelles règles ministérielles et de répondre aux exigences d'admission à l'université. Même si les professeurs préféreraient le modèle de la grille unique de cours, ils ont affirmé s'accommoder du retour à plusieurs profils.

Depuis la révision du programme, les élèves ont peu de choix de cours et ils le regrettent. Cela est particulièrement le cas des élèves du profil **Économie et gestion+* dont les cours de mathématiques sont intégrés à la formation spécifique. Dans le but de préserver suffisamment de cours de Sciences humaines autres que **Administration+* dans ce profil, le Collège a introduit deux cours d'*Administration* comme cours complémentaires; les cours complémentaires sont ainsi imposés. Cette disposition contrevient à tout le moins à l'esprit sinon à la règle du *Règlement sur le régime des études collégiales*. La Commission *suggère* au Collège de revoir ce profil et d'éviter d'utiliser les cours complémentaires à des fins de spécialisation disciplinaire.

Le Collège a introduit précocement l'activité d'intégration, au moment où le cours n'était pas financé. Toutefois, il faut se demander si ce cours, tel que mis en oeuvre, favorise une véritable intégration des connaissances. L'étude du rapport et la visite ont permis de constater que la perception des élèves et celle des professeurs diffèrent au sujet de la nature de l'activité d'intégration. Pour les élèves, il s'agit d'une révision de ce qu'ils ont déjà vu à travers divers cours. De leur côté, les professeurs considèrent qu'il s'agit plutôt d'une occasion d'approfondir des notions sous l'angle de diverses disciplines. Ce cours est encore en rodage et les professeurs tentent de l'améliorer. La Commission invite le Collège à bien expliquer aux élèves la dimension de l'intégration et à recueillir leur point de vue afin de bonifier ce cours.

Les cours s'articulent bien entre eux dans une séquence logique. Les professeurs se concertent afin de commencer par des cours d'introduction dans chaque discipline, en première année, et d'approfondir par la suite les notions et la méthodologie requises par les travaux longs. Selon l'enquête réalisée et les propos recueillis lors de la visite, les étudiants considèrent que le passage du secondaire au collégial se fait en douceur et qu'il y a progression dans les apprentissages.

Alors que les élèves qui ont répondu au sondage considéraient que la charge de travail demandée était équilibrée, les élèves rencontrés ont mentionné que, dans la plupart des cours, la charge de travail nécessaire pour répondre aux exigences est assez légère, en particulier pour les profils *Sciences humaines+. Les cours de mathématiques feraient la différence en termes de régularité des travaux à produire. Il existerait cependant un déséquilibre dans la charge de travail entre les sessions, la 2^e session étant très lourde pour les élèves du profil *Économie et gestion+. Encore là, les perceptions diffèrent entre les élèves et les professeurs sur la charge de travail globale, sur la distribution des travaux et sur le respect des exigences. La Commission *suggère* de recueillir plus régulièrement le point de vue des élèves sur ces sujets et de trouver les moyens de répartir les travaux tout au long de la session afin que les étudiants soient amenés à fournir un effort plus continu.

Les élèves et les professeurs ont fait ressortir des problèmes dans l'organisation des horaires, certains étudiants ayant huit ou neuf heures de cours en une même journée. La direction a mentionné que les règles sont à l'effet que les élèves n'aient pas plus de sept heures de cours par jour et que la majorité des horaires s'y conforment. Diverses contraintes peuvent expliquer les écarts observés : transport scolaire, choix des cours d'éducation physique, disponibilité des locaux. De plus, des étudiants effectuent des changements pour avoir une journée libre, ce qui les surcharge à d'autres moments. La Commission invite le Collège à revoir les règles d'organisation scolaire et de fonctionnement afin d'éviter que les élèves aient des journées trop chargées.

Les plans de cours sont clairs et respectés par les professeurs, ce que les élèves ont confirmé. Lorsqu'un cours est dispensé par plus d'un professeur, les plans de cours sont communs. Une bonne concertation existe entre les professeurs des différentes disciplines, sauf avec ceux de mathématiques. Dans l'esprit de l'approche programme, la Commission *suggère* qu'une telle collaboration soit présente entre tous les professeurs qui dispensent des cours en Sciences humaines, quel que soit leur département d'appartenance.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Il y a adéquation des méthodes pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun aux objectifs des cours. Les professeurs utilisent des stratégies d'enseignement variées et ils appliquent une bonne progression dans le choix des méthodes pédagogiques. La première année, les élèves doivent faire des présentations orales, des exercices, des rapports de travaux d'équipe alors que les travaux longs sont exigés en deuxième année. Les élèves rencontrés se disent satisfaits de la pédagogie. Dans la très grande majorité des cas, ils considèrent qu'ils reçoivent des cours de qualité.

Le Collège a le souci d'informer les candidats à l'admission et les nouveaux étudiants sur le programme; à cette fin, un document vidéo a été produit par les différents collèges de la région pour faire connaître et promouvoir le programme de *Sciences humaines*. La Commission constate aussi que de nombreuses et intéressantes mesures de support et d'encadrement sont à la disposition des élèves : services de l'aide pédagogique, du conseiller d'orientation et du psychologue; cours de mise à niveau; session d'accueil et d'intégration; centres d'aide en français et en mathématiques; identification par les enseignants des élèves en difficulté.

Les élèves semblent apprécier les ressources disponibles, surtout le centre d'aide en français. Le Centre d'aide en mathématiques est, quant à lui, peu connu. Un Centre d'aide en Sciences humaines a été expérimenté mais il n'a pas eu le succès escompté. Le Collège envisage de relancer cette expérience, en améliorant la formule, ce que la Commission encourage. Par ailleurs, la Commission a pu constater que les services du Collège sont cloisonnés (dont ceux de l'aide pédagogique individuelle et du conseiller d'orientation). Elle invite le Collège à prendre les moyens pour qu'il y ait rapprochement entre tous les intervenants afin d'assurer un meilleur suivi des élèves pour lesquels des mesures de soutien ou de support s'avèrent nécessaires.

La réapparition des trois profils a mis en évidence les taux de réussite et de persévérance plus faibles des élèves du profil *Sciences humaines sans mathématiques+, dont la cote au secondaire est en général plus faible. Les professeurs sont conscients de devoir adapter leurs méthodes pédagogiques en fonction de ce profil. Dans les faits, ils consacrent plus de temps au soutien individuel des élèves ayant été identifiés en difficulté. À la lumière du

problème de persévérance et de réussite des étudiants du profil *sans mathématiques+, il conviendrait d'accentuer les mesures de soutien auprès de ces étudiants. Le Collège s'interroge sur ce qui peut être fait pour y parvenir, tout en évitant d'étiqueter les élèves en difficulté.

La session d'accueil et d'intégration constitue une solution pour les étudiants les plus faibles. Plusieurs des élèves qui ont été aidés ont réussi à surmonter leurs difficultés ou décidé de se réorienter, grâce à l'engagement des professeurs et au support intensif qui leur est donné dans ce cheminement.

Les professeurs assurent une disponibilité auprès des élèves équivalente à leurs périodes d'enseignement. Les élèves reconnaissent et apprécient cette disponibilité de leurs professeurs ainsi que leur facilité d'approche. Les élèves ont mentionné qu'il s'agit pour eux d'un point fort du programme.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs ainsi que les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Il y a concordance entre les qualifications, l'expérience et les charges d'enseignement attribuées aux professeurs des cours du tronc commun. La Commission note avec intérêt que ce sont des professeurs d'expérience qui donnent habituellement les cours de méthodologie et la démarche d'intégration. La diversification des compétences est adéquate compte tenu du nombre de professeurs et du nombre d'élèves.

Quant à l'évaluation des enseignants et de l'enseignement, il n'existe pas encore de mécanismes formels d'évaluation. Une politique de gestion des ressources humaines (PGRH) est en phase de consultation, ayant été déposée aux instances syndicales lors de la visite au Collège. Elle devrait inclure des volets *évaluation, perfectionnement et valorisation des enseignants+.

Quelques professeurs demandent à leurs élèves d'évaluer leurs cours en fin de session; certains le font systématiquement, d'autres lorsqu'il s'agit de nouveaux cours. Compte tenu de ce qui a été soulevé précédemment, le cours *Démarche d'intégration+ devrait être l'objet d'une évaluation de la part des élèves. Il y aurait intérêt à généraliser cette pratique à l'ensemble des cours.

Le perfectionnement des professeurs est un dossier bien articulé au Collège et les ressources, quoique jugées insuffisantes pour répondre à tous les besoins, sont allouées de manière à en permettre une utilisation équitable. Les enseignants font valoir, par contre, qu'ils reçoivent peu ou pas de reconnaissance de la part de la direction à l'égard de leurs initiatives ou de leurs efforts personnels de perfectionnement. Avec la nouvelle PGRH, la direction entend remédier à cette situation.

Les élèves ont fait valoir que les services offerts à la bibliothèque quant à la disponibilité des places, au nombre des documents et au développement des collections, étaient insuffisants. La surpopulation des lieux les empêche de travailler dans le calme. Ils déplorent également le manque de locaux pour effectuer des travaux en équipe. Ils n'ont à leur disposition qu'un seul poste pour accéder à *Internet+. Les professeurs reconnaissent ces lacunes et soulignent que la qualité et la quantité des ressources documentaires sont à la limite de ce qui est acceptable; si la situation persiste, la qualité de l'enseignement pourrait en être affectée. La Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens pour compenser cette lacune relative aux ressources documentaires. Elle l'invite à explorer diverses avenues pour y parvenir, comme l'achat de volumes, l'utilisation des nouvelles technologies (Internet, DOC, etc.), la conclusion d'ententes avec d'autres institutions.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La nouvelle PIEA est en vigueur depuis septembre 1995. La vérification de l'application de l'ancienne politique était faite par la direction seulement dans les cas litigieux. Il n'y a pas encore d'appropriation de la nouvelle PIEA dans le Collège et l'ajustement de la politique départementale n'a pas été effectué. Le manque de consensus quant à l'application des mesures concernant la correction du français dans les travaux et les examens est évident, les pratiques variant d'un professeur à l'autre. Cette réalité crée une confusion chez les élèves.

Plusieurs problèmes découlant du défaut d'appliquer la nouvelle PIEA sont ressortis à l'analyse du rapport d'auto-évaluation et lors de la visite. L'absence de réaction de la part de la direction sur la conformité des plans de cours à la politique, la méconnaissance des mécanismes de révision des notes par les élèves, les écarts entre professeurs quant à la rigueur dans la correction du français, en sont des illustrations.

Les taux de réussite des cours sont en général plus élevés que ceux du réseau. C'est particulièrement vrai pour le cours *Économie globale*. La Commission a vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (IPMSH)* et *Économie globale* dispensés en 1994-1995. Pour le cours *IPMSH*, les objectifs présentés dans les plans de cours sont ceux déterminés par le Ministère; cependant, la description du contenu est trop générale. Les examens qui ont été transmis à la Commission sont un peu superficiels quant aux connaissances à vérifier. Pour le cours *Économie globale*, les outils d'évaluation ne permettent pas de vérifier l'atteinte des objectifs. Le niveau des examens est faible. Ceux-ci font surtout appel à la mémorisation et peu aux capacités d'analyse, ce qui peut expliquer le taux de réussite élevé pour ce cours.

Considérant ce qui précède, la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de la nouvelle PIEA et de la conformité de la Politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA) du département des Sciences humaines avec celle-ci et de veiller à ce que les évaluations permettent de vérifier sans ambiguïté l'atteinte des objectifs des cours.

La Commission a constaté que les taux de diplomation, pour leur part, se comparent à ceux de la moyenne provinciale. Il en est de même pour les taux de réussite au test ministériel de français. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité du français. Elle note que les professeurs de français ainsi que le Centre d'aide en français sont appréciés des élèves, ce qui permet de croire au maintien ou à l'amélioration de la qualité de la langue maternelle.

En ce qui concerne la préparation à la poursuite d'études universitaires, les diplômés interrogés considèrent que la formation reçue les a aidés à développer les qualités et à acquérir les habiletés nécessaires pour cheminer à l'université.

La démarche d'auto-évaluation a mis en lumière le manque d'information facilement accessible à tous les intéressés sur les taux de réussite et de diplomation des étudiants et sur le suivi des finissants. L'information disponible ne permettait pas une analyse fine de l'efficacité du programme. La Commission *suggère* au Collège de se doter d'un système d'information plus adéquat permettant de donner suite à sa volonté d'assurer le suivi des élèves et des diplômés.

La qualité de la gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

L'implantation de la Commission des études, rendue obligatoire par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, s'est faite avec difficulté. Un seul représentant des professeurs y siège. La Commission pédagogique, qui a été maintenue, est encore le lieu où on discute de pédagogie. La Commission d'évaluation invite le Collège à trouver des solutions pour que la Commission des études joue pleinement son rôle.

Un constat s'impose : il n'y a pas de structure programme en *Sciences humaines* qui rejoigne les professeurs de toutes les disciplines. Le rapport mentionne d'ailleurs que le département pratique **une approche programme disciplinaire+*.

La Commission recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires pour développer une vision commune du programme de Sciences humaines et pour renforcer l'approche programme.

L'implantation d'un comité de programme, qui a déjà été envisagée par les professeurs du département des Sciences humaines, présenterait plusieurs avantages. Cette instance contribuerait à résoudre les problèmes de communication avec les professeurs qui proviennent des autres départements et avec les professionnels non enseignants. Elle pourrait aussi constituer un lieu où les élèves feraient valoir leurs points de vue.

Le sentiment d'appartenance des élèves du programme de *Sciences humaines* est peu développé en première année, comme l'ont fait remarquer les élèves, de même que les professeurs et la direction. Ce n'est qu'en deuxième année qu'il se manifeste. Le Collège est invité à examiner ce qui pourrait être fait pour le susciter chez les nouveaux élèves, notamment par l'organisation d'activités susceptibles de développer leur fierté et de valoriser le programme.

Conclusion

Le programme de *Sciences humaines* offert au Collège d'Alma est un programme de qualité qui prépare bien les élèves à la poursuite d'études universitaires. La qualité du programme repose d'abord sur la compétence et le dévouement des professeurs, qui sont appréciés des étudiants. La variété des méthodes pédagogiques en fonction de la progression des élèves dans le programme ainsi que les mesures de soutien et de support, nombreuses et variées, favorisent la réussite des cours et la persévérance des élèves.

Toutefois, des difficultés ont été identifiées dans la mise en oeuvre du programme et elles font l'objet de deux recommandations de la part de la Commission. Ces recommandations portent sur les points suivants :

- L'application de la nouvelle PIEA, la conformité de la PDEA du département des Sciences humaines à celle-ci et la rigueur de l'évaluation des apprentissages.
- Le développement d'une vision commune du programme et le renforcement de l'approche programme.

La Commission a également fait des suggestions de nature à parfaire la mise en oeuvre du programme. Elles visent notamment l'appropriation des objectifs du programme par les professeurs. L'activité d'intégration doit aussi être repensée pour rejoindre davantage sa finalité et devenir plus signifiante pour les élèves. Cette amélioration de l'activité d'intégration est d'autant plus importante qu'elle servira probablement d'assise à l'épreuve synthèse à venir.

Les suites à l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de *Sciences humaines*, le Collège d'Alma a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

Actions réalisées :

- Création, en octobre 1996, de la Commission des études assurant la participation de tous les départements et de tous les programmes.
- Introduction des nouvelles technologies de l'information et des communications à la bibliothèque et ententes avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'utilisation de ses ressources et de son réseau documentaire.
- Allocation spéciale pour relancer le Service d'aide en Sciences humaines et établissement d'un guichet unique pour toute question relative aux mesures de soutien et de support.
- Ajout d'un cours d'anglais de formation spécifique dont le contenu a été élaboré en étroite collaboration entre le département des Langues et celui des Sciences humaines.
- Révision, par les professeurs dispensant le cours *Économie globale*, de l'évaluation sommative pour y intégrer des types d'évaluation plus orientés vers l'analyse économique et la synthèse.

Actions en cours de réalisation :

- Implantation d'un nouveau système informatique de gestion pédagogique.
- Implantation d'un système d'information qui constitue la première étape de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
- Vérification, par tous les professeurs dispensant des cours dans le programme, de l'adéquation des objectifs des cours à ceux du programme.

- Révision des règles départementales d'évaluation des apprentissages et développement d'instruments permettant de vérifier l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
- Concertation de tous les professeurs qui dispensent des cours au programme, quel que soit leur département d'appartenance, sur les plans de cours, la synchronisation des exigences des cours, l'application des mêmes règles départementales d'évaluation des apprentissages et l'adaptation spécifique des disciplines aux groupes de Sciences humaines.
- Suivi plus soutenu des taux de réussite des cours afin d'y déceler d'éventuelles anomalies.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président